

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 287

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 2 de cet article, supprimer le mot :

« économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réparation du préjudice ne doit pas être limitée au seul préjudice économique.